

Annexe III

Barème de rémunération des directeurs d'hôpitaux privés reconnus d'intérêt public (valeur au 1^{er} janvier 2025)

Catégorie de directeur selon annexe II	Salaire minimum	Salaire maximum
Directeur/ Directeur général 1 D1	170'980.-	203'039.-
Directeur général 2 D2	203'039.-	235'097.-
Directeur général 3 D3	235'097.-	267'156.-
Directeur général 4 D4	267'156.-	301'800.-